

CONSEIL GENERAL DE TARTEGNIN

Procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2020

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2020
3. Assermentations éventuelles
4. Préavis N° 5/2020 – Arrêté d'imposition 2021
- 4.1 Rapport de la commission de gestion
5. Préavis N° 6/2020 – Demande d'un crédit de construction en vue de la création d'une auberge communale – pinte dans le bâtiment communal
 - 5.1 Rapport de la commission de gestion
 - 5.2 Rapport de la commission ad'hoc
6. Communications de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Présents	42
Excusés	4
Absents	3

2. Adoption du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2020 est approuvé à l'unanimité, moins 1 abstention. Deux corrections de noms ont été signalées. Elles seront corrigées.

3. Assermentations

Mmes Fiona Blanchard, Josiane Blanchard, Sheila Blanchard, Graziella Jayet, Fabienne Munier, Yvette Munier, MM. Romain Crausaz, Jean-François Déruaz, Harry Munier ont été assermentés.

Le Conseil compte au 1^{er} septembre 2020 : 58 membres.

4. Préavis N° 5/2020 – Arrêté d'imposition 2021

M. le Président passe la parole à la Municipalité, M. Michael Duc, pour la lecture du préavis, puis au rapporteur de la commission de gestion, M. Bertrand Pasche.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis. Il n'y a pas d'interventions, le Président passe au vote:

Le préavis municipal N° 5/2020 est accepté à l'unanimité, moins 3 abstentions.

5. Préavis N° 6/2020 – Demande de crédit de construction en vue de la création d'une auberge – pinte dans le bâtiment communal

Mme Marlyse Dentant fait un préambule au nom de la Municipalité, puis passe la parole à M. Michael Duc pour la lecture des conclusions du préavis.

Le Président passe la parole à MM. Stephen Humair et Philippe Péclard (Groupement d'Architectes Humair-Péclard Architectes ETS) de Rolle pour la présentation du projet avec images 3D à l'appui.

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission de gestion, M. Bertrand Pasche et au rapporteur de la commission ad'hoc, M. Hervé Barraud.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme Evans demande s'il est réglementaire que des personnes fassent partie de la commission de gestion, ainsi que de la commission ad'hoc.

M. le Président : le point sera vérifié. La commission a été dûment élue en son temps.

M. Georges Sintès : Que donnerait le projet, au niveau rendement, s'il pouvait s'autofinancer uniquement avec les revenus ? L'engagement de la commune va s'étendre sur 30 ans et la rentabilité ne couvrira pas la totalité des coûts. Il faudra donc penser à d'autres rentrées, telles que l'augmentation des impôts, ou des loyers. Finalement, il suggère un éventuel vote à bulletin secret.

M. Serge Dentan fait remarquer que le chiffre d'affaire des vigneronns va aussi faire des rentrées d'impôts, sachant que le Serpolet faisait connaître les vins de Tartegnin à un grand nombre de clients.

M. Jean-François Déruaz : Une auberge communale n'est effectivement pas toujours rentable, mais un commerce quel qu'il soit amène toujours un plus dans un village au niveau de la vie sociale et de la communauté.

M. G. Sintès : Si l'exploitation de la pinte génère un profit, celui-ci ira au gérant et non à la commune. Par contre, s'il y a une perte, le gérant peut « mettre la clé sous la porte ».

M. Patrick Munier : il y a plusieurs façons de percevoir le loyer d'un gérant d'auberge communale. La commune en a donné un exemple. Plusieurs éléments peuvent être pris en compte et la commune peut gérer cela par la suite.

Par ailleurs, il remercie la municipalité pour la qualité des documents remis dans le cadre de la création de l'auberge et d'avoir fait appel à des consultants externes afin d'avoir l'avis de spécialistes.

Mme Isabelle Maréchal : Est-ce que les calculs ont été pris en considération avec Gastro-Consult ?

Et d'où seront pris les 7% de divers et imprévus ? Y a-t-il un fond d'approvisionnement ?

M. M. Duc : Le calcul a été fait avec Gastro-Consult par rapport au m² d'exploitation, au nombre de chaises et au chiffre d'affaire potentiel pouvant se faire dans la région. Ce chiffre est facilement réalisable par un restaurateur motivé. Par ailleurs, la municipalité s'est également appuyée sur d'autres modèles dans les auberges alentours. Ce calcul sera encore affiné tout au long de l'avancement du projet.

En ce qui concerne les 7%, il s'agit d'un cumul de plusieurs éléments du projet : le programme aménagements extérieurs, le projet auberge, le programme administration, et le programme entretien du bâtiment. Cela fait un total de Fr. 1'400'000.-. Les 7% correspondent à une marge de 100'000.- en cas d'imprévus. Les soumissions permettront d'affiner les coûts, afin d'avoir le prix coûtant de l'objet.

Mme M. Dentan : concernant un loyer lié au chiffre d'affaire du restaurateur, cela pourrait ne pas l'encourager à travailler à plein et choisir de fermer un jour par semaine.

Les auberges communales d'Essertines-sur-Rolle et de St-Georges, qui correspondent à la même capacité, ont un loyer de Fr. 1'000.- plus bas.

M. Etienne Blanchard : à ce jour il s'agit de voter si oui ou non nous voulons une auberge communale. Les autres points seront traités par la suite.

Mme Danielle Collomb demande si un logement est prévu pour le tenancier et comment ce dernier sera recruté.

M. M. Duc : Aucun logement n'est prévu. Si cela devait être le cas un jour, il y aurait deux contrats différents.

Le tenancier sera recruté avec l'aide de Gastro-Consult.

M. Jean-Claude Jaccoud propose de demander aux soumissionnaires de tenir leurs offres et de ne pas les dépasser.

M. M. Duc : Il s'agit du travail des architectes pour la direction des travaux et des choix de la Municipalité. Toutefois, un dépassement peut avoir lieu en cas d'imprévu.

Mme Audrey Jaccoud : Etant membre de Gastro-Vaud, représentant la faitière de la section Morges et Lausanne Ouest, elle ne peut qu'encourager le projet.

M. S. Dentan : Qu'en est-il de la convention avec la propriété Littmann ?

Mme M. Dentan : La convention n'est pas encore établie. Pour l'instant il s'agit d'un contrat oral dans lequel les places de parc seront mises à disposition de la Municipalité, à bien plaisir.

Il n'y a pas d'intervention, le Président passe au vote: (le vote à bulletin secret n'est plus demandé)

Le préavis municipal N° 6/2020 est accepté à l'unanimité, moins 4 refus et 5 abstentions.

6. Communications de la municipalité

Mariyse Dentan

Remercie l'assemblée d'avoir accepté le projet.

En ce qui concerne la prochaine législation 2021-2025, Mme Dentan ne se représentera pas.

Stéphane Jayet

Remercie M. M. Duc pour l'excellente maîtrise du dossier de l'auberge.

M. Jayet se représentera à la prochaine législation. Il envisage aussi de porter sa candidature au poste de syndic, le cas échéant.

Concernant le dicastère des forêts : En réponse aux questions posées lors du dernier conseil général, les thuyas devant le bâtiment communal vont être taillés suite au courrier de la commune au propriétaire.

Le plan de classement des arbres est en train d'être réalisé par M. Maxime Schumacher, garde forestier. ce classement sera soumis lors de l'un des prochains conseils général.

Jacques Serneels

M. Serneels se représente également à la prochaine législation.

Heidi Herzog

Mme Herzog se réjouit de se représenter lors de la nouvelle législation.

En réponse aux questions posées lors du dernier conseil général :

- Aucun dispositif n'est prévu dans les 2 statuts du DISREN lors de la fusion de communes.
- A la question « pourquoi les grosses communes quittent le DISREN ? » : Une grande majorité des communes n'ayant pas adhéré ou choisi de quitter le DISREN ou Nyon Région le font pour des raisons financières. Ils craignent qu'il y ait une trop grosse influence sur l'autonomie communale.
- Les travaux qui ont eu lieu près de la Vissenche, se trouvaient bien sur la commune de Tartegnin. Il s'agit toutefois d'une route cantonale et les municipalités ne sont pas prévenues lors de travaux urgents.
- Concernant la Rue des Pressoirs, une rencontre avec la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a eu lieu. La Rue des Pressoirs étant une route cantonale secondaire, il est difficile de faire des changements quels qu'ils soient sans mises à l'enquête et approbations de la DGMR. La municipalité demande donc du temps pour étudier la question. Dans cette attente, une organisation d'un pédibus pourrait être envisageable.

*celui de Région de Nyon et
celui du DISREN
CAQ 12.12.2020*

Michael Duc

M. Duc ne se représentera pas à la nouvelle législature.

7. Divers et propositions individuelles

Le Président ouvre la discussion :

M. D. Emery : concernant ENJEU, est-ce qu'un nouveau président a pu être trouvé et qu'en est-il de la rentrée scolaire?

Mme M. Dentan : M. Arthur Petit du conseil communal de Rolle se présente au poste de président. En ce qui concerne la rentrée scolaire, le Directeur scolaire M. Rosaz a envoyé un courriel annonçant que tout s'était bien passé, malgré les petits soucis liés aux transports scolaires. *CAQ 12.12.2020*

M. Stéphane Berthet : quelles sont les recommandations de la commune concernant les prochaines votations sur la péréquation ?

Mme M. Dentan : L'UCV a conclu un accord avec le Conseil d'Etat qui doit être validé par les communes membres le 17 septembre prochain. L'association des communes vaudoises s'est retirée de la table des négociations et a lancé une initiative pour que ce soit la population qui vote sur la reprise de la facture sociale.

La Municipalité va en débattre le 2 septembre 2020 à 21h10.

Claude-Alain Piguet
Président

CA Piguet



Béatrice Tellenbach,
Secrétaire

B Tellenbach